

AVEQ

1. Mission

§ 1. L'AVEQ vise à regrouper la population étudiante universitaire du Québec dans le but de défendre leurs intérêts pédagogiques, politiques, sociaux et économiques, et ce, principalement par la recherche, la représentation et la mobilisation. En ce sens, les grands enjeux sociaux sont au cœur des préoccupations de l'association nationale, en particulier ceux liés à la réalité étudiante.

2. Objectifs

L'AVEQ doit chercher à :

- Promouvoir une éducation de qualité et accessible pour toutes et tous;
- Promouvoir une analyse et une compréhension de l'éducation dans une perspective sociétale;
- Mobiliser les étudiantes et les étudiants en fonction des enjeux touchant les valeurs de l'association nationale;
- Produire un argumentaire basé sur de la recherche de qualité et la consultation des membres;
- Représenter les membres et défendre la population étudiante du Québec auprès des gouvernements et de toutes autres instances;
- Construire et maintenir des liens de solidarité avec les associations étudiantes, syndicats et groupes communautaires ayant des mandats similaires afin de se positionner comme vecteur de changement social;
- Défendre une variété d'intérêt étudiant ainsi que les réalités propres aux différentes régions du Québec.

3. Valeurs

Les valeurs de l'AVEQ sont les suivantes :

1. DÉMOCRATIE

La population étudiante est au centre de tout processus participatif et décisionnel. En ce sens, l'association nationale favorise l'échange d'information nécessaire et se montre réceptive aux critiques et aux besoins de ses membres. Aussi, les élues et élus de l'association nationale travaillent à partir de mandats votés par les membres. De plus, ils sont redevables en tout temps aux membres.

a. Souveraineté locale

L'association nationale met au centre de son fonctionnement le respect de l'autonomie local. En ce sens, l'association nationale ne peut s'ingérer dans les décisions de ses associations membres. Elle doit aussi prendre en compte la diversité de réalités des associations locales.

b. Transparence

L'association nationale reconnaît, dans des visées de représentativité et de démocratie, l'obligation de transparence, particulièrement en ce qui concerne la diffusion de l'information. L'accessibilité à l'information permet, entre autres, le maintien de la confiance des étudiantes et des étudiants et leur participation à la vie associative. L'ensemble de ses documents est public et accessible.

c. Autonomie politique

L'association nationale développe ses propres idéaux politiques et, de ce fait, elle peut appuyer ou critiquer toutes décisions politiques, peu importe sa nature. Cependant, elle ne peut être partisane. En ce sens, elle ne peut appuyer, soutenir, ou promouvoir un parti politique.

2. SOLIDARITÉ

L'association reconnaît que le principe de solidarité est au centre du changement social. Elle constitue un espace de collaboration et de partage, permettant de développer des liens de solidarité au sein de la communauté étudiante.

a. Engagement

L'association nationale est consciente de son appartenance à une collectivité. Ainsi, elle valorise l'implication étudiante au sein de ses structures et de la société.

3. ÉQUITÉ

L'association assure à ses membres un droit égal et équitable de parole, d'écoute, de vote, de participation lors de ses instances et de ses activités. Ainsi, elle prend en compte les différentes réalités locales.

a. Inclusion et féminisme

L'association met en place des pratiques qui visent à combattre toutes formes de discriminations basées, entre autres, sur l'ethnicité, la langue, la classe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'habileté physique et mentale ou la religion. En outre, elle met en pratique des principes et une analyse féministe, incluant notamment la rédaction épïcène de l'ensemble de ses textes et documents.

b. Éducation accessible et de qualité

L'éducation doit être accessible pour toutes et tous, peu importe la classe socioéconomique, la situation géographique ou pour toute autre raison. L'éducation doit également être de qualité afin de permettre la formation du jugement critique dans le but de contribuer au développement humain et social.

c. Justice sociale et environnementale

L'association place l'éducation au centre d'une analyse globale sur la justice sociale et la démocratisation de la société. À cet effet, nous croyons que la redistribution équitable de la richesse et du pouvoir politique ainsi qu'un mouvement de justice environnementale qui priorise les intérêts des communautés marginalisées se situent au centre de la transition vers une société durable et juste.

4. Politiques

- Plan de développement durable
- *Politique de communication (non adoptée)*
 - *Langue française*
 - *Écriture épïcène*
 - *Bilinguisme*

- *Politique sur l'équité (non adoptée)*
- *Politique contre l'oppression (non adoptée)*

5. Mode de votation

Chaque association a un droit de vote sur toutes les instances

6. Structure et instances

Index :

→ [Mandate et redevable] ← [Crée] → [Redevable]



Schéma :

